

N° 23

Soia 4achim

Roux

Du vingt huit Août, an mit huit cent cinquante-six, à dix heures du matin.
 Acte de décès de Louis Jacobin Roux, calligraphe, auparavant de la fregate
 l'Albatros, mort à l'hôpital de Calcutta, arrivé à la fregate le Sémestre, décédé
 le trois avril an mit huit cent cinquante six, à trois heures du jour, profession
 de sous-officier au régiment de la garde
 département de l'Yonne, domicilié à la garde
 fils de Jean, veuf, Marc Roux, professeur de tailleur d'habit domicilié
 à la garde et de Françoise Sigalon son épouse
 aussi domiciliés à la garde

[illegible]

MARIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE *Caen*

De vingt-neuf ans, un mil huit cent cinquante-six, à trois heures du soir
 Acte de décès d'un enfant né dans six et de sexe féminin

Je soussigné, à l'heure du sein de la mère, sans marque à la garde
 sans profession, âgé de _____ domicilié à la Garle
 département du Var, _____ cultivateur, domicilié à
 ville de Capotino, Sebastiano Ferrero, maître de la magnanerie
 domicilié à la Garle, adre son mari, elle sans profession.

Sue la déclaration à moi faite par Henri Louis Saity épouse Hilton
 âgée de treize ans, profession d'accoucheuse domiciliée à la garde
 qui a dit être le décédé de naissance du défunt et par le sieur Jean
Louis Mescon âgé de soixante trois ans, profession d'agriculteur
 domicilié à la garde qui a dit être assuré du décédé dit défunt
 Et ont les déclarants signé Laurent Augustin Agarra maire de
Cospéran, suivant la loi par moi Laurent Augustin Agarra maire de
la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier de l'état
 civil, après m'être assuré du décédé, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Service Satisfy yourself with
 Mustou

Mrs Bou

Barra

MAIRIE de la GardeARRONDISSEMENT DE Loulen

N° 35

Chirisa Louise

Paul

De l'heure au sein an mil huit cent cinquante-sis, à onze heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Chèrese Louise Paul, cultivatrice, décédée
 le jour d'hier à sept heures du soir profession
 del journalière âgée de dix-neuf ans née à la Gade
 département des Vos Paul domiciliée à la Gade, cultivateur
 fille de François Christophe Paul professeur et de Marie Laurette, Alouairaine
 son épouse, cultivatrice, domiciliés à la Gade, quarante-trois Castelles.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Rousseau domicilié à la Garde
 âgé de soixante trois ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde
 qui a dit être assuré de décès, de la défunte et par Auguste Echeva
Guin âgé de quarante cinq ans, profession de facteur rural
 domicilié à la Garde, qui a dit être assuré de décès de la défunte

Et ont, les déclarants, signé
 Contre signature la loi Sauvagnon Augustin Agardet maire de la
 commune de la Garde
 civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants,

Quint

Musson

Agaric

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT *de Coulon*

Nº 36

Ante Francis Pelicay
Poussel

De la Seine-Inférieure, au mill huit cent cinquante-neuf, à dix heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS d'André, François, Policarpe POUSSEL décédé
 âgé d'environ dix-neuf ans, né le 15 février 1840, à la commune de Commerce, département du Var domicilié à Oac-kar-jou, Gros, Indigat
 d'André Joseph POUSSEL et de Marguerite Maria VITTON

Sur la déclaration à moi faite par Robert, fils de Richard et de Marie et de Philippe Boyer
 âgé de quarante deux ans, profession de propriétaire, domicilié à Gorce et
 qui a dit être propre au décès du défunt et par Jean Rivard
Barbeau âgé de vingt-neuf ans, profession de commerçant,
 domicilié au Vic. Gorce qui a dit être propre au décès du défunt.
 Et out, les déclarations signés sur les registres des actes, au Vic. de Gorce, Minéral.
 Constate, suivant la loi, par moi, Augustin Acquard notaire de la
ceci, commune de la Gande, remplissant les fonctions d'Officier de l'état
 civil, en date, seulement après, et lecture du présent acte et de la procédure conformément
 à l'art 50 de ce code, après un examen des registres des actes de l'éccl. au Vic. de Gorce,
Minéral, présente libre par le seigneur Robert Boyer, refuse du tribunal de promesse insolite de
libé de Gorce de ce tribunal, remplissant des fonctions d'officier civil, legal extra de la même
legalité ne à ce tribunal, par raison. Le seigneur de Comber avec la lettre de du
septembre 1856 convenant

Agaricus